

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 3 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean-Benjamin ZANG À Marcel COTTIN, Jocelyn BUREAU À Françoise DELABY, Mohamed HARIZ À Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN À Eric COUVEZ, Léa MARIÉ À Laurent FOUILLOUX, Bernard FLOC'H À Matthieu ANNÉREAU

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Joao DE OLIVEIRA

DÉLIBÉRATION : 2023-099

OBJET : VŒU POUR UN «PROJET DE LOI DU PLEIN EMPLOI ET CONTRE L'EXCLUSION ET LA PAUVRETÉ »

DÉLIBÉRATION : 2023-099
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : VŒU POUR UN «PROJET DE LOI DU PLEIN EMPLOI ET CONTRE L'EXCLUSION ET LA PAUVRETÉ »

RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ

La pauvreté en France touche dix millions de personnes et le pays compte plus d'un million de travailleurs pauvres. Jamais les associations caritatives (Restos du cœur, Banque Alimentaire, Secours Catholique et Populaire) n'ont eu autant de bénéficiaires. Jamais elles n'ont eu autant besoin de moyens supplémentaires. Jamais elles n'ont dû refuser autant de monde.

La pauvreté s'enracine donc dans notre pays. Et si le chômage baisse, si l'économie se porte bien, les 2,5 millions de personnes privées d'emploi, elles, voient leurs situations se fragiliser encore plus. Et que dire des travailleurs précarisés qui n'ont même pas les moyens de vivre de leur travail. La lutte utile contre le chômage de masse ne garantit pas à elle seule le recul de la pauvreté et de la précarité.

L'accroissement de la pauvreté s'accompagne de plus d'une crise du logement intense, notamment en raison de choix politiques désastreux ; le 115 est saturé faute de places suffisantes en hébergement d'urgence. La Fondation Abbé Pierre a lancé un cri d'alarme : en 2021, la part du PIB consacrée au logement par les pouvoirs publics était à son niveau le plus bas enregistré en 40 ans. Ainsi, dans notre métropole par exemple, on compte 38 000 places d'attente pour les logements sociaux.

Malgré quelques annonces, le Pacte des Solidarités, stratégie du Plan Pauvreté et présenté dernièrement par la Première Ministre, n'est pas à la hauteur des enjeux et des alertes que portent les associations de lutte contre l'exclusion telles que la Fédération des Acteurs de la Solidarité et ce, depuis de nombreux mois.

Le projet de loi dit « du Plein Emploi », celui de « France Travail » examiné en ce moment au Parlement aura indiscutablement des répercussions sur certains habitants et habitantes de notre commune, et une fois de plus sur les plus précaires d'entre eux. Une deuxième couche après la réforme des retraites.

Le gouvernement en place expose par ces projets de loi la manière dont il considère celles et ceux qui sont sur le bord de la route, non pas comme victimes d'un système qui les dépasse mais comme responsables individuels de leurs situations. A titre d'exemple, le contrat d'engagement signé par les allocataires du RSA soumis à la conditionnalité a perdu son adjectif épithète « réciproque ». La réciprocité a disparu, l'injonction est infantilisante. On demandera donc à des personnes en situation fragile de s'engager à suivre 15 h d'activité par semaine sans savoir ce qui y sera inclus et pour moins de 500 € mensuels.

Il ne suffit pas de traverser la rue pour avoir un emploi : les personnes au chômage et/ou au RSA ne sont pas des fainéants ; ce sont des personnes privées d'emploi parce que le contexte les rend inemployables, parce que l'État ne remplit plus ses devoirs en matière d'accès au logement, aux droits, aux modes de garde, aux soins. Nous ne devons plus accepter ce dogmatisme où l'individu n'est visible qu'à travers un projet professionnel qui rentre dans des normes imposées dans un contexte subi, où la personne en recherche d'emploi est objet et non sujet.

En tant qu'élus municipaux, il nous oblige de réagir dans le cadre du débat sur le projet de loi « du plein emploi » car de nombreux Herblinois et Herblinoises seront directement impactés par ces décisions. C'est pourquoi, nous, élues herblinoises et élus herblinois interpellons avec vigueur nos élus députés et sénateurs, et leur demandons de :

- ne pas laisser ce projet de loi pour le plein emploi en l'état ;
- et pour ce faire, d'écouter l'expertise et les appels des associations du social et de l'insertion, qui se battent au quotidien pour les plus fragiles, les précaires et les exclus.

La vision de ce projet du « plein emploi » est une vision comptable. La politique du « marche ou crève » ne peut demeurer la boussole de l'action publique.

Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H ne prennent pas part au vote.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

40 voix POUR

Saint-Herblain le : 09/10/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Joao DE OLIVEIRA

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 12/10/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 12/10/2023